



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du lundi 23 novembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, Information, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h50.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 2.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 3.5), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 6.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'au 3.1), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.1) Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI (jusqu'au 6.2) Genes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 1.1.3) Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE (jusqu'au 5.4) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.4) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 2.2) Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'au 5.2) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.5) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI Champoux : M. Philippe COURTOT Chaufontaine : M. Jacky LOUISSON Morre : M. Jean-Michel CAYUELA

**Secrétaire de séance :** M. Yoran DELARUE

**Procurations de vote :** .

**Mandants :** P. BONTEMPS, Y.M. DAHOU, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.1), F. GERDIL-DJAOUAT, M. LOYAT (à partir du 3.2), T. MORTON, Y. POUJET, K. ROCHDI, M. ZEHAF (à partir du 3.2), J. LOUISSON (jusqu'au 5.4), J.P. MICHAUD (à partir du 5.3).

**Mandataires :** D. SCHAUSS, D. DARD, C. MICHEL, L. CROIZIER (à partir du 7.1), J.S. LEUBA, F. PRESSE (à partir du 3.2), D. POISSENOT, P. CURIE, A.S. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 3.2), P. CORNE (jusqu'au 5.4), J. BAVEREL (à partir du 5.3).

**Délibération n°2015/002982**

**Rapport n°1.2.2 - Services communs entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon - Mutualisation de la fonction de Directeur Général des Services (DGS)**

## **Services communs entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon - Mutualisation de la fonction de Directeur Général des Services (DGS)**

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

### Résumé :

Dans la perspective de la création d'une direction générale unique commune à la Ville de Besançon et au Grand Besançon, il est proposé la mise en commun du poste de directeur général des services (DGS).

### **I. Contexte et enjeux**

Depuis plusieurs années, la Ville de Besançon et l'Agglomération sont engagées dans un processus de rapprochement qui s'est traduit par une série de transferts de compétence mais aussi par la mise en place de services communs et partagés. Ces derniers couvrent pour l'essentiel le champ des services fonctionnels, le partage des moyens constituant une des voies efficaces du rapprochement de l'intercommunalité et de ses communes membres.

L'ambition de renforcer l'intégration intercommunale et la volonté de donner davantage de lisibilité au dispositif de mutualisation des services pour les élus, les services et les agents concernés ont conduit le Grand Besançon et la Ville à faire évoluer au 1<sup>er</sup> janvier 2015 leurs services communs et à se mettre en conformité avec les modifications réglementaires apportées au dispositif de mutualisation, qui prévoient que les services communs sont des services rattachés à l'intercommunalité.

Le projet de schéma de mutualisation propose un axe intitulé « Poursuivre la mise en œuvre des fonctions de gouvernance administrative entre la CAGB et la Ville de Besançon ». Il est prévu dans ce cadre de consolider l'évolution vers une gouvernance administrative unique et une administration plus intégrée, par la mise en place avant la fin de l'année 2015 d'une Direction Générale unique entre la CAGB et la Ville de Besançon.

D'ores et déjà, plusieurs Directeurs Généraux Adjointes des services sont mutualisés : c'est le cas des DGAS Finances-Conseil de gestion, Ressources Humaines. C'est ainsi le cas du Directeur Général des Services Techniques (DGST). Par ailleurs, une nouvelle étape significative a été franchie dans la convergence entre les organisations avec la mise en place d'instances paritaires communes au Grand Besançon, à la Ville et au CCAS (Comité Technique, CHSCT).

### **II. Les objectifs et modalités de la mutualisation**

Il est proposé de prévoir la mise en commun du poste de Directeur Général des Services (DGS) entre la CAGB et la Ville de Besançon (départ prochain du DGS de la Ville de Besançon et recrutement en cours sur le poste vacant à la CAGB). Le DGS unique, rattaché à la CAGB, travaillera sous l'autorité des exécutifs des deux collectivités. Il aura pour mission, avec les membres de la Direction Générale, d'organiser le fonctionnement de la direction générale unique qui sera proposé au Président/Maire et mis en place au début de l'année 2016.

Un travail sur la mise en place d'un secrétariat de la Direction Générale mutualisé est engagé en parallèle. Il sera organisé en fonction de l'effectif de la Direction Générale et de la localisation géographique de ses membres.

Le coût du poste de DGS sera partagé entre la Ville de Besançon et la CAGB dans le cadre d'un avenant à la convention cadre en vigueur depuis janvier 2015 et avec application de la clé de répartition B (financement à parité par la Ville de Besançon et la CAGB).

Le Comité technique commun aux deux entités a émis un avis favorable le 6 octobre sur cette mutualisation.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la mutualisation de la fonction de **Directeur Général des Services (DGS)** entre la **Ville de Besançon** et la **CAGB**,
- autorise **Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président** à signer l'avenant n°3 à la convention de création des services communs.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstentions : 3

Reçu le 02 DEC. 2015



Contrôle de légalité

## Avenant n°3 à la convention

### Création de services communs - Poste de Directeur Général des Services

#### Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2015, ci-après dénommée la Communauté,

#### Et :

La Ville de Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Maire en exercice, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 2 novembre 2015, ci-après dénommée la Ville.

#### Préambule

Depuis plusieurs années, la Ville de Besançon et l'Agglomération sont engagées dans un processus de rapprochement qui s'est traduit par une série de transferts de compétence mais aussi par la mise en place de services communs et partagés. L'ambition de renforcer l'intégration intercommunale et la volonté de donner davantage de lisibilité au dispositif de mutualisation des services pour les élus, les services et les agents concernés ont conduit le Grand Besançon et la Ville à faire évoluer au 1<sup>er</sup> janvier 2015 leurs services communs et à se mettre en conformité avec les modifications réglementaires apportées au dispositif de mutualisation, qui prévoient que les services communs sont des services rattachés à l'intercommunalité.

Le projet de schéma de mutualisation propose un axe intitulé « Poursuivre la mise en œuvre des fonctions de gouvernance administrative entre la CAGB et la Ville de Besançon ». Il est prévu dans ce cadre de consolider l'évolution vers une gouvernance administrative unique et une administration plus intégrée, par la mise en place avant la fin de l'année 2015 d'une Direction Générale unique entre la CAGB et la Ville de Besançon.

Il est proposé de prévoir la mise en commun du poste de directeur général des services entre la CAGB et la Ville de Besançon (recrutement en cours sur le poste vacant à la CAGB). Le directeur général des services unique, rattaché à la CAGB, travaillera sous l'autorité des exécutifs des deux collectivités. Il aura pour mission, avec les membres de la Direction Générale, d'organiser le fonctionnement de la direction générale unique qui sera proposé au Président/Maire et mis en place au début de l'année 2016.

Un travail sur la mise en place d'un secrétariat de la Direction Générale mutualisé est engagé en parallèle. Il sera organisé en fonction de l'effectif de la Direction Générale et de la localisation géographique de ses membres.

Le coût du poste de DGS sera partagé entre la Ville de Besançon et la CAGB dans le cadre d'un avenant à la convention cadre en vigueur depuis janvier 2015.

**En conséquence, il est convenu ce qui suit :**

**Article 1**

Le périmètre des services communs visé à l'article 2 de la convention initiale « Création de services communs » du 26 décembre 2014 est complété par la fonction de Directeur Général des Services.

**Article 2**

Les parties conviennent d'appliquer la clé B visée à l'article 10 - « Contributions des collectivités » de la convention initiale et définie ainsi :

« **Clé B** : répartition forfaitaire à parité entre la Communauté et la Ville. »

**Article 3**

La mise en commun de la fonction de DGS sera effective à la date de recrutement du Directeur Général.

Elle prendra fin à l'échéance de la convention initiale de création des services communs.

**Article 4**

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires originaux, le .....

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président de la  
Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Maire de  
la Ville de Besançon

Jean-Louis FOUSSERET